



Mithra sollicite l'extension des mesures de protection judiciaire pour faire avancer le processus de monétisation

- Mithra a demandé au tribunal de l'entreprise de Liège l'autorisation de prolonger les mesures de protection judiciaire des actifs de Mithra CDMO et de Novalon SA jusqu'au 30 juin 2024

Liège, Belgique, 04 juin 2024 – 08h 00 CEST – Mithra (Euronext Brussels : MITRA), une société dédiée à la santé féminine, annonce aujourd'hui qu'elle a demandé au tribunal de l'entreprise de Liège de prolonger jusqu'au 30 juin 2024 les mesures de protection judiciaire qui lui ont été accordées précédemment.

Comme [annoncé initialement le 22 avril 2024](#), le tribunal de l'entreprise de Liège a approuvé la demande de « transfert sous autorité de justice », qui est une procédure de réorganisation judiciaire pour son organisation de développement et de fabrication (Contract Development and Manufacturing Organization - CDMO) située à Flémalle, en Belgique. Cette procédure a permis de protéger les activités de Mithra contre les créanciers et d'installer des praticiens de la liquidation désignés par le tribunal pour superviser les négociations avec les soumissionnaires potentiels pour le site. Leur objectif est de sélectionner la meilleure offre tout en préservant les intérêts de l'entreprise et des autres parties prenantes, en particulier ses créanciers et ses employés.

En outre, Mithra s'est vu accorder la protection contre les créanciers dans le cadre d'une procédure de réorganisation judiciaire visant à restructurer la dette de Novalon SA, son activité dans le domaine des produits thérapeutiques complexes. Cette procédure implique la conclusion d'un accord à l'amiable avec certains créanciers et la mise en œuvre d'un plan de restructuration de la dette approuvé par le tribunal.

La durée initialement prévue des mesures de protection s'étalait jusqu'au 19 juin 2024. Avec la demande d'aujourd'hui, et dans l'attente de l'approbation des tribunaux, les mesures de protection devraient durer jusqu'au 30 juin 2024. Les multiples parties intéressées par les actifs disposeront ainsi d'un délai supplémentaire pour poursuivre leur analyse préalable et soumettre des offres liantes d'ici le milieu du mois.

La date cible pour la monétisation des autres filiales de Mithra (c'est-à-dire Estetra SRL, Mithra R&D, Neuralis) et du Groupe Mithra devrait se poursuivre jusqu'au début du mois de juin, [comme annoncé précédemment](#).

Mithra continuera à travailler en étroite collaboration avec les banques d'investissement engagées, les conseillers désignés, les acheteurs potentiels et les experts nommés par le tribunal afin d'étendre les mesures de protection et d'obtenir des résultats optimaux pour toutes les parties prenantes.

Informations générales :

[Le 5 mars 2024](#), Mithra a annoncé le lancement d'un processus de monétisation complet, explorant les ventes potentielles d'actifs sélectionnés, notamment Estetra SRL, et potentiellement de l'ensemble de l'entreprise. En outre, Mithra a annoncé la conclusion d'un prêt-relais garanti ("la Facilité") d'un montant maximal de EUR 13,5 millions, qui sera tiré en plusieurs tranches après la réalisation de certaines étapes, ainsi qu'une facilité "accordéon" non liante de EUR 5 millions (qui pourrait être utilisée une fois que le montant engagé aura été entièrement tiré et uniquement si les prêteurs y consentent). Les prêteurs au titre de la facilité sont des fonds gérés par Highbridge Capital Management, LLC et des fonds gérés par Whitebox Advisors, LLC.

Le processus de monétisation des actifs [CDMO et Novalon SA de Mithra](#) se déroule sous la protection du tribunal de Liège. L'actif CDMO de Mithra à Flemalle, en Belgique, s'est vu accorder le bénéfice d'un "transfert sous autorité de justice" avec des praticiens désignés par le tribunal pour superviser les négociations avec les potentiels prospects et sélectionner la meilleure offre tout en sauvegardant les intérêts de l'entreprise, de ses créanciers et de ses employés. La procédure de réorganisation judiciaire visant à restructurer la dette de Novalon SA, l'entreprise de produits thérapeutiques complexes de Mithra, implique la conclusion d'un accord à l'amiable avec certains créanciers et la mise en œuvre d'un plan de restructuration de la dette approuvé par le tribunal. Les mesures de protection devraient rester en vigueur jusqu'au 19 juin 2024.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Mithra Pharmaceuticals SA

Alex Sokolowski, PhD
Directeur des relations investisseurs et de la communication
investorrelations@mithra.com
+32 (0)4 349 28 22

Frédérique Depraetere
Directeur de la communication
info@mithra.com
+32 (0)4 349 28 22

À propos de Mithra

Mithra Pharmaceuticals SA (Euronext : MITRA) est une société belge de biotechnologie pharmaceutique qui s'engage à transformer le secteur de la santé féminine en proposant des alternatives innovantes, en particulier dans les domaines de la contraception et de la ménopause. L'objectif de Mithra est de développer des produits

qui répondent aux besoins des femmes à chaque étape de leur vie, tant en matière d'efficacité que de sécurité et de confort d'utilisation. Mithra explore le potentiel de l'estetrol, un œstrogène natif unique, dans un large éventail d'applications dans le domaine de la santé féminine et au-delà. Après avoir lancé avec succès son premier produit à base d'Estetrol en 2021, la pilule contraceptive ESTELLE[®], Mithra se concentre désormais sur le développement de son deuxième produit DONESTA[®], un traitement hormonal de nouvelle génération. Mithra offre également à

ses partenaires une gamme complète de solutions allant du développement précoce de médicaments aux lots cliniques, en passant par la fabrication commerciale de produits polymères complexes (anneau vaginal, implants), de produits injectables liquides complexes et de produits biologiques (flacons, seringues préremplies ou cartouches) sur sa plateforme technologique Mithra CDMO. Cette société, dont le siège est situé à Liège, en Belgique, est active dans plus de 100 pays à travers le monde. www.mithra.com

ESTELLE® et NEXTSTELLIS® sont des marques déposées de Mithra Pharmaceuticals ou de l'une de ses sociétés affiliées.

Information importante

Ce communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, comprenant des mots tels que « croit », « estime », « prévoit », « s'attend à », « a l'intention de », « pourrait », « peut », « projette », « poursuit », « en cours », « potentiel », « vise », « cherche à » ou « devrait » et comprennent également des déclarations de la Société concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats effectifs de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.



Alertes

Inscrivez-vous à notre liste de diffusion sur investors.mithra.com pour recevoir nos communiqués de presse par email ou suivez-vous sur nos réseaux sociaux :

[LinkedIn](#) • [X](#) • [Facebook](#)